

Marché public de services



REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C)

Marché de mise en œuvre du plan de gestion pluriannuel de l'espace naturel sensible d'initiative locale (ENSil) du Puy Giroux 2026-2030

Consultation n°2026-007

Date limite de réception des offres : **9/10/2026 à 12 h 00**

Commune de ROMAGNAT
Château de Bezance
63540 ROMAGNAT

SOMMAIRE

Article 1er. Objet de la consultation.....	3
1.1. Objet de la procédure	3
1.2. Objet des prestations.....	3
1.3. Lieux d'exécution des prestations	3
1.4. Divisions en lots et en tranches	3
1.4.1. Lots.....	3
1.4.2. Tranches.....	3
1.5. Forme du marché.....	3
1.6. Délai d'exécution – Durée du marché	3
Article 2. Conditions de la consultation.....	4
2.1. Pouvoir adjudicateur.....	4
2.2. Organisation du pouvoir adjudicateur.....	4
2.3. Étendue de la consultation :	4
2.4. Organisation de la consultation	4
2.4.1. Dossier de consultation	4
2.4.2. Visite du (des) site(s) ou des locaux.....	4
2.5. Délai de validité des offres.....	4
2.6. Variantes	4
2.7. Variante obligatoire	4
2.8. Marché réservé.....	5
2.9. Négociation	5
Article 3. Présentation des offres	5
Article 4. Conditions d'envoi ou de remise des offres	6
Article 5. Examen des offres et attribution du marché.....	6
5.1 Critères d'attribution	6
5.2 - Attribution du marché	7
Article 6. Renseignements complémentaires.....	7

Article 1er. Objet de la consultation

1.1. Objet de la procédure

La procédure concerne un marché à passer par un seul pouvoir adjudicateur.

1.2. Objet des prestations

La présente consultation a pour objet **la mise en œuvre de l'espace naturel sensible d'initiative local (ENSil) du Puy Giroux 2026-2030.**

1.3. Lieux d'exécution des prestations

Les lieux d'exécution des prestations :

**Puy Giroux
63540 Romagnat**

1.4. Divisions en lots et en tranches

1.4.1. Lots

Les prestations ne sont pas divisées en lots.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- ✓ en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- ✓ en qualité de membre de plusieurs groupements.

En cas de groupement, sa transformation dans une forme juridique déterminée ne pourra pas être exigée pour la présentation de l'offre. Cependant, après l'attribution du marché, la personne signataire du marché pourra exiger que le titulaire adopte la forme juridique suivante : groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

1.4.2. Tranches

Les prestations ne sont pas divisées en tranches.

1.5. Forme du marché

Cette consultation donnera lieu à un **accord-cadre à bons de commandes** en application des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique. Il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission des bons de commandes.

1.6. Délai d'exécution – Durée du marché

Le marché commence à compter de sa notification au titulaire qui interviendra à compter du **2 novembre 2026** ou postérieurement à la date précitée.

Le marché est conclu pour une **durée de cinq ans**. Ce délai part à compter de la notification du marché au titulaire.

Les bons de commande pourront être établis jusqu'au dernier jour de validité du marché.

Les stipulations relatives aux délais d'exécution sont précisées à l'article 3 du cahier des clauses particulières.

Article 2. Conditions de la consultation

2.1. Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur contractante est la commune de ROMAGNAT
L'autorité compétente est M. BRUNMUROL.

2.2. Organisation du pouvoir adjudicateur

VILLE DE ROMAGNAT
Château de Bezance
63540 ROMAGNAT

2.3. Étendue de la consultation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique et concerne un marché à passer avec un seul pouvoir adjudicateur ; la commune de Romagnat.

2.4. Organisation de la consultation

2.4.1. Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- ✓ Règlement de consultation ;
- ✓ Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles notamment le bordereau des prix
- ✓ Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- ✓ Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.).
- ✓ Attestation sur l'honneur du sous-traitant par laquelle il affirme qu'il ne tombe pas (ou que la société pour laquelle il intervient ne tombe pas) sous le coup des interdictions concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice ;
- ✓ Attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du Code du travail ;

2.4.2. Visite du (des) site(s) ou des locaux

Sans objet.

2.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.6. Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.7. Variante obligatoire

Le pouvoir adjudicateur n'exige pas de variante imposée.

2.8. Marché réservé

Sans objet.

2.9. Négociation

La ville de Romagnat se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires les mieux classés dont l'offre est recevable. Si la négociation a lieu, elle pourra porter sur le prix et la valeur technique. Les modalités de négociation se feront par courriel. A cette fin, **les candidats s'engagent à indiquer dans leur offre des adresses mail valides et à accuser réception des échanges par retour écrit de type « mail bien reçu ».**

Toutefois, la ville de Romagnat pourra attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans négociation.

Article 3. Présentation des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) en cas d'éventuels co-traitants, DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature, téléchargeables sur le site <http://collectivites-locales.gouv.fr> . Toutefois, ils peuvent fournir le document « DUME » ou document unique de marché européen comme mentionné à l'article R2143-4 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/7 de la Commission européenne du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements justifiant de leurs capacités.

Simplification des dossiers de candidatures

Les soumissionnaires ne sont plus tenus de fournir les documents inhérents à la candidature lorsqu'ils ont été déjà fournis dans une consultation précédente et que ces derniers sont toujours à jour. S'ils souhaitent utiliser cette possibilité, les candidats doivent le préciser et indiquer la précédente consultation concernée.

Le projet de marché comprenant :

- ✓ Un acte d'engagement - document(s) joint(s) à compléter, dater, signer, parapher, et viser du cachet commercial de chaque candidat ;

En cas de groupement, l'acte d'engagement est signé soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises ;

- ✓ Le bordereau des prix rempli et signé, annexé à l'acte d'engagement ;
- ✓ Le cahier des clauses particulières (C.C.A.P.) ci-joint daté et signé ;
- ✓ Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- ✓ Une note de présentation de la société récapitulant.

Article 4. Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres seront déposées directement sur la plateforme <https://webmarche.adullact.org>

Article 5. Examen des offres et attribution du marché

Les candidatures seront examinées au regard des critères de recevabilité et/ou des niveaux minimaux de capacités suivants :

Référence professionnelle et capacité technique
Capacité économique et financière

5.1 Critères d'attribution

Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

Prix des prestations au regard des prix au bordereau des prix unitaires	40,00%
Valeur technique au vu des réponses formulées par le candidat au moyen d'une note de présentation détaillant les moyens techniques mis en œuvre : - Méthodologie d'intervention (60%), - Qualifications et expériences du personnel (20%), - Impact environnemental des modes de déplacement et du matériel (10%), - Compréhension du site (10%).	60,00%

NB : En ce qui concerne le prix, dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le bordereau des prix, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son erreur et mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

5.2 - Attribution du marché

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire, sous réserve que les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique soient produits.

En application des articles L 8254-1 et D 8254-2 à 5 du code du travail, le candidat retenu devra produire également la liste nominative des salariés étrangers employés par le soumissionnaire et soumis à l'autorisation de travail mentionné dans les articles susvisés.

Le délai imparti pour remettre ces pièces ne peut être supérieur à dix jours. Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par le maître d'ouvrage, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Article 6. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande en temps utile sur la plateforme <https://webmarche.adullact.org>.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à tous les soumissionnaires, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.